



Communiqué de presse – 27 mars 2017

Validation de l'élection du Conseil d'Etat valaisan

Le Parti socialiste du Valais romand (PSVR) a pris connaissance de la position de la commission de validation du Grand Conseil valaisan et se satisfait de la décision prise par le parlement de valider l'élection du Conseil d'Etat.

En vertu de l'article 217 de la loi sur les droits politiques, les élections et votations ne peuvent être annulées que s'il apparaît vraisemblable que des irrégularités aient influencé de manière déterminante le résultat du scrutin.

Ainsi, la simple constatation que des irrégularités aient entaché la procédure d'une votation n'entraîne pas à elle seule son annulation. La première condition pour invalider une élection, requiert que les irrégularités constatées soient importantes. Les premières instructions de la commission de validation ont dévoilé 64 cas de fraude. Cela représente moins de 0.08% de votant concernés. A la lumière de la jurisprudence du Tribunal Fédéral, il ne s'agit donc pas d'irrégularité importante, même si les faits constatés sont extrêmement graves.

Il est également requis que les irrégularités constatées aient influencé de façon décisive le résultat des élections. La différence de voix entre M. Freysinger et M. Favre se monte à 2124 voix. Par conséquent, le nombre d'irrégularités constatées ne peut avoir influencé de façon décisive le résultat des élections.

Aujourd'hui, le Grand Conseil a rendu une décision indépendamment de la procédure pénale en cours. Il s'agit d'une décision administrative. Selon la loi sur la procédure et la juridiction administrative, et si l'instruction pénale devait conclure que le nombre de voix falsifiées devait atteindre une telle ampleur que les résultats de l'élection auraient pu être influencés, le Grand Conseil pourra réviser sa décision en tout temps.

A la vue du peu de cas de fraudes constatés, à l'intérêt public et pour que nos institutions puissent fonctionner, le groupe Alliance de Gauche a suivi la proposition de la commission de validation et a rejeté le recours.

Le PSVR insiste sur la nécessité de mettre en œuvre tous les moyens possibles afin de confondre les fraudeurs. Il en va de l'avenir de nos institutions.

Contacts :

- **Emmanuel Amos**, chef du Groupe AdG/LA

078 607 72 32